



19 février 1803 : l'Acte de Médiation recrée la Suisse

Georges Andrey
Alain-Jacques Tornare

2021, 12 × 18 cm
168 pages
978-2-88915-410-4

Le samedi 19 février 1803, au palais des Tuileries à Paris, Napoléon Bonaparte signe l'une de ses plus belles œuvres : l'«Acte de Médiation entre les partis qui divisent la Suisse». Le document, qui met fin à une guerre civile, est revêtu de dix-sept contresignatures, dont celles de Talleyrand, ministre des Relations extérieures, de quatre sénateurs commissaires français et de dix députés suisses, en tête desquels Louis d'Affry, qui, quelques instants auparavant, a été nommé landamman de la Confédération par le médiateur en personne. Par «Acte de Médiation» ou «Médiation», on désigne aussi par extension le régime politique de la «Confédération des XIX Cantons» né de cette conciliation parisienne, entre 1803 et 1813. Après la brève expérience de la République helvétique, celui-ci marque un retour au fédéralisme, mais de manière plus égalitaire que sous l'Ancien Régime, avec la création de six cantons : Argovie, Grisons, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie et Vaud. Par leur poids collectif, ces nouveaux venus vont jouer un rôle de premier plan dans une Suisse qui vivra en paix au cœur d'une Europe en guerre.

SAVOIR
SUISSE



Presses polytechniques
et universitaires
romandes

disponible en librairie dès les 26 octobre
ou sur www.savoirsuisse.org

Les autres nouveautés de l'automne

